

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2024

Secrétaire de séance : Emmanuelle GRACIA

Étaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Pierre GOUSSOT (suppléant de Henri BELLEGARDE)

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR à Louis BENOIT, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Bernard AURISSET à D. LACRAMPE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à B. ROSSI, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à F. LAPERNE, Christophe GUERY à Martine MIRANDE,

Absents : David MIRANDE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Paul PORTESENENY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA,

### RAPPORT N° 240523-02-URB

**AVENANT A LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE  
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN  
ET L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES**

## B. ROSSI expose :

Pour rappel, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 6 juin 2019, les membres de l'AUDAP dont la Communauté de Communes du Haut-Béarn fait partie, ont approuvé à l'unanimité, en date du 21 juin 2019, un Contrat-Projet 2020/2025, horizon 20 ans, fixant les grandes orientations de l'agence pour les années à venir.

Par conséquent, dans un contexte général de maîtrise des ressources publiques et d'optimisation budgétaire, les parties ont souhaité signer une Convention-Cadre Triennale portant sur la période 2023-2025, permettant d'associer la planification à moyen terme des missions de l'Agence.

Il est donc proposé à l'assemblée pour l'année 2024 dans le cadre du programme partenarial 2023/2025, de travailler plus particulièrement sur les axes suivants :

- Axe 1 : Coopération, cohérence territoriale : faire ensemble, dialoguer,
- Axe 3 : Adaptation, transition : rendre nos empreintes soutenables sur les territoires,

Ces axes vous sont proposés déclinés en missions au profit de la CCHB pour l'année 2024, de la manière suivante :

L'Axe 1 « Préservation, garantie, valorisation des ressources ». Le membre contribue à cet axe du programme partenarial à hauteur de 7 jours de travail. Dans le cadre de missions dites de mutualisation augmentée, l'AUDAP travaillera entre autres à l'adaptation des modes de vie et des usages au changement climatique et à l'élaboration d'une toile du BTP et des matériaux bio-sourcés pour promouvoir une filière construction adaptée aux transitions écologiques.

L'Axe 2 « COOPERATION, COHERENCE TERRITORIALES POUR PLUS DE SYNERGIES ». Le membre contribue à cet axe du programme partenarial à hauteur de 98 jours de travail. L'AUDAP travaillera entre autres à la mise en cohérence des stratégies territoriales considérant notamment l'accompagnement dans l'élaboration du SCoT et appui jusqu'à approbation ainsi qu'à la mise en dialogue inter territorial des acteurs sud Aquitaine autour de problématiques partagées en particulier sur l'habitat/logements (mission de mutualisation augmentée).

L'Axe 3 « DESIRABILITE, ENCHANTEMENT ET ATTRACTIVITE DES ESPACES ET DES TERRITOIRES ». Le membre contribue à cet axe du programme partenarial à hauteur de 15 jours de travail. L'AUDAP travaillera entre autres à la régénération, l'aménagement et qualification de sites de projets considérant notamment l'optimisation possible des zones d'activités économiques (Lanneretonne, Gabarn) en écho aux orientations du projet de SCOT. Ainsi un premier regard pourrait porter sur la situation/enjeux liés à ces zones d'activités pour amorcer une démarche de réflexion collective sur leurs potentialités et outils/modalités d'intervention. Cette intervention pourrait prendre par exemple la forme d'un atelier de travail.

## Coût pour la CCHB

---

- Cotisation annuelle à l'AUDAP : 5 000 euros, imputés en section de fonctionnement coordination pôle urbanisme.
- Règlement des missions spécifiques pour la CCHB : 120 jours X 520 € soit 62 400 € à imputer sur l'opération 189 en section d'investissement et sur les lignes des opérations concernées.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- APPROUVE le présent rapport,
- ACCEPTE l'avenant à la convention-cadre triennale 2023-2025 avec l'AUDAP pour une contribution annuelle de 62 400 € inscrits au budget 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre au point et signer l'avenant à la convention correspondante.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la CCHB.

Annexe : Projet d'avenant à la convention triennale CCHB AUDAP

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 23 mai 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé EG*

*Signé BU*

Emmanuelle GRACIA

Bernard UTHURRY